Image not found or type unknown

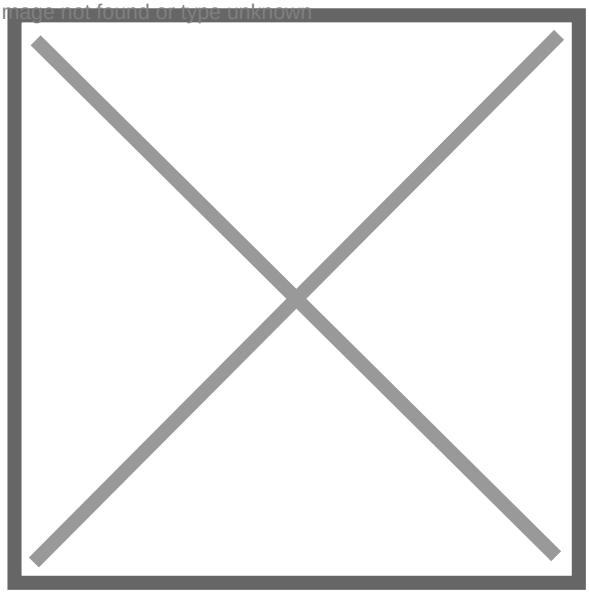

Abandon de paternité,procédure et engagement

Par **LOIC**, le **19/06/2009** à **19:11**

Bonjour,
Bien que cela puisse choquer, je suis aujourd'hui pris en otage. En effet, je suis le papa d'un petit garçon.
Avant la naissance, je n'avais jamais vécu avec la maman, en conséquance, mon fils est issus d'une grossesse accidentelle.
Bien contre tout cela, j'ai accepté et reconnu l'enfant.
J'ai aussi accepté de déménager à 90km de mon lieu de travail pour etre présent pour mon fils.
J'ai habité chez la maman jusqu'à ce qu'elle me mette à la porte.
Aujourd'hui, une procedure est lancée, elle veut évidement me prendre par la gorge par rapport à l'argent (sans surpprise). et bien sur me le laisser uniquement un week end sur deux. Sachant que c'est moi qui ai pris le congé parental de 6mois. Vous comprendrez donc mon attachement à mon fils.

Aujourd'hui perdu, sans pouvoir l'avoir à coté de moi, j'ai hélas la mauvaise idée de penser à un abandon de paternité. Ma question est donc quelle procédure engager et quels sont mes engagements par rapport à mon fils après cet abandon.

Je crainds de vous choquer mais ces quelques lignes ne peuvent résumer la souffrance qu'elle m'afflige tous les jours. Je serais très heureux de parler de ma situtation si toutefois je ne me fais pas lincher.

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **19:16**

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas faire un abandon de paternité.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **19/06/2009** à **19:26**

bonsoir, je suis du meme avis que Laure, vous ne pouvez revenir sur votre reconnaissance (paternité), vous souffrez énormément ça se ressent dans votre écriture, le mieux à faire est dans votre cas de consulter un avocat.

Au besoin contactez votre Mairie pour une consultation gratuite avec un avocat, pour mettre en place un droit de visite et d'hébergement, par contre attendez vous à verser une pension alimentaire, courage à vous, tenez nous au courant, bonne soirée à vous

Par **LOIC**, le **19/06/2009** à **20:01**

Je tiens particuilèrement à vous remercier. Très affecté par cette situation, je pensais recevoir comme réponses insultes et jugements. Tout particulièrement par les dames.

Je viens de prendre connaissance qu'il m'est impossible de faire machine arrière et votre réponse le confirme. Aussi je ne souhaite pas consulter un avocat, je ne parts pas en guerre. Je suis la personne la mieux placer pour exprimer l'amour que je porte à l'égard de mon fils. Ce n'est pas un avocat, étranger à va vie, étranger à mon coeur, qui, avec le verbe facile saura trouver les mots pour me représenter.

Si je puis apporter une quelconque aide, je me tiens évidement à votre disposition.

Très cordialement,

Un homme à qui ont a imposé son droit de paternité et à qui ont le lui à repris.

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **20:14**

Ecoutez LOIC, vous avez un fils que vous aimez, votre fils vous aime aussi très certainement.

Vous n'étiez pas marié avec la Maman, donc vous pouvez très bien vous présenter à l'audience sans avocat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Vous expliquerez au JAF que vous avez pris un congé parental pour vous occuper de votre fils.
C'est le JAF qui statuera sur le droit de visite et d'hébergement, rien ne dit qu'il accèdera à la demande de la Maman

Ne baissez pas les bras. Votre fils a besoin de vous et vous aimez votre fils.

Bon courage.

Par **xanya**, le **27/06/2009** à **16:06**

Je ne comprend pas vraiment t'as démarche si tu ai attaché à ton fils tu devrais plutot entamer un procedur pour que vous ayez la garde partager.
Certaines femmes son des connes et certaines hommes sont des cons dans la séparation l'important s'est que oui on ne s'aime plus mais on aime notre enfant fesons le mieux si l'autre parent vous reproche des choses alors réfléchissé y murement avant toutes decision.
L'abandon d' un parent aimant ne pourra que traumatiser l'enfant et non l'autre parent et si s'est une fuite financiere le juge ne vous laissera pas filer ainsi vous devrez payé ça c clair...;)
Si vous prouvez au juge que vous s'avez vous en occuper seul alors foncer demandé la garde partager si vous l'avez et que la mere ne respect pas le jugement pas grave ne vous enerver pas rester calme et faite des requete vous aurez toujour gain de cause.

xaxa

Par **elypsia**, le **13/01/2014** à **12:57**

[fluo]bonjour[/fluo]
moi je suis maman est encore de nos jours mon ex refuse d'assumer ses responsabilité pour faire simple il ma meme humilié via ma page Facebook en disant qu'il souhaiter que je reclame pas ce droit quil doit a mes enfants car il me ferais une reputation de putes ses super pas agreable surtout quand ont met au monde septh enfant d'une meme grossesses est ce faire en plus insulter pas un mec qui ce moque pas mal de ce sujet lui tout ce qu'il veux ses que je ne lui en parle pas que ses enfants sont née sur motif je lui parle toujour du meme sujet ennuyeux sa me prouvent une chose que les hommes mérite des giffles car pour fuir ses les champions de courses à pieds ses certain le pire dans l'histoire il ma suggere dede mander as mes amies d'assumer sont devoir as sa place je suis écoeuré d'avoir eux sa pour message reponse [fluo]merci[/fluo]

Par **aguesseau**, le **13/01/2014** à **13:20**

elypsia,
si vous voulez éviter les commentaires désagréables sur les réseaux sociaux, il ne faut pas y aller.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

si vous voulez que vos enfants soient reconnus par leur père vous pouvez faire une action en recherche de paternité devant un tribunal.
ce sera plus efficace que d'exposer vos soucis sur facebook.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés